

## Mini-stage de découverte

Mise à jour le 01/04/2024 – Document à destination des candidats

### OBJECTIFS DU MINI-STAGE

- Se familiariser avec le monde du travail ;
- Découvrir des métiers en situation réelle ;
- Avoir des contacts utiles pour la suite ;
- Choisir sa filière et concrétiser son projet professionnel.

### A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Aux collégiens en classe de 4ème ou de 3ème et aux lycéens peu importe leur âge, qui souhaitent effectuer un mini-stage pendant les vacances scolaires.

Et aux étudiants peu importe leur âge, qui souhaitent effectuer un mini-stage en dehors des semaines de cours ou de contrôle de connaissances.

### LES CONVENTIONS DE MINI-STAGE :

Elles sont fournies par la CCI dont vous dépendez.

<https://www.cci.fr/ressources/formation/orientation-professionnelle/decouverte-du-monde-professionnel/le-mini-stage-de-decouverte-professionnelle>

Elle doivent être remplis et signées par :

- Le collégien / le lycéen / l'étudiant ;
- La structure d'accueil\* ;
- La CCI.



La durée du mini-stage est d'une journée ou de quelques jours (5 jours maximum).

Il est possible d'en effectuer en illimité dans des structures\* différentes.



Le mini-stage de découverte n'est pas rémunéré.

\*structure d'accueil : entreprise, association, collectivité...